

Objet Contribution du Groupe Quénéa à l'Enquête Publique du PLUi Mezenc Loire Meygal

De Nikita GHELELOVITCH <nikita.ghelelovitch@quenea.com>

À enquete publique plui <enquete.publique.plui@mezenclouremeygal.fr>

Date jeudi 21 septembre 2023 16:28:05

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la contribution du Groupe Quénéa à L'enquête publique portant sur le projet de PLUi de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses.

--



Nikita GHELELOVITCH

Responsable de projets

GROUPE QUENEA

14 place du champ de foire • 29270 CARHAIX

Tel. : 07 81 34 06 00 • Mail : nikita.ghelelovitch@quenea.com

www.quenea.com   

Pièces jointes

Contribution_PLUi_MLM_QUENEA.pdf (409 kB)

Contribution de Quénéa au projet de PLUi de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal

PRESENTATION DE LA SOCIETE ET CONTEXTE DE LA DEMANDE

Quénéa est un groupe breton qui exerce son activité dans le domaine des énergies renouvelables solaire et éolienne. La branche « éolien » du Groupe a été créée en 2008, dans le but d'investir dans des projets de territoires principalement ruraux, afin de produire de l'électricité renouvelable.

Aujourd'hui, plus de 60 salariés s'engagent au quotidien pour le Groupe Quénéa, constitué de la société Queneac'h, maison mère ainsi que Quénéa énergies renouvelables et ArVro Energies, ses filiales opérationnelles détenues à 100%.

Nous travaillons depuis 2008 au développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune des Vastres en concertation constante et avec le soutien de la commune et des équipes municipales successives. Le projet Des Deux Plateaux, bénéficie d'une autorisation environnementale établie par **l'arrêté préfectoral N°BCTE/2023-87 du 16 août 2023**. Le projet des Vastres, situé en extension du premier projet, est en cours de développement.

Malgré ces années de travail sur le territoire, les nombreux échanges avec les partenaires institutionnels et notamment la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal, nous constatons à regret que ces projets éoliens ne sont pas pris en compte dans le projet de PLUi, et que ce dernier n'est pas à la hauteur de la politique nationale de développement des énergies renouvelables.

INCOMPATIBILITE DU PLUi VIS-A-VIS DU PARC EOLIEN DES DEUX PLATEAUX

Le projet de PLUi, tel qu'arrêté, n'est pas compatible avec l'autorisation du parc Des Deux Plateaux publiée le 16 août 2023. Le PLUi prévoit, dans son règlement, l'existence d'un zonage *Neol* délimitant les parcs éoliens existants et qui permet, seulement dans ce zonage, l'installation d'éoliennes.

Le parc éolien des Deux Plateaux n'est pas intégré dans ce zonage, bien qu'autorisé et ayant une existence juridique. Dans l'état, le projet de PLUi est donc illégal.

Nous suggérons donc une transformation du PLUi pour prendre en compte le projet éolien des Deux Plateau en l'incluant dans un zonage *Neol*. Le projet éolien des Vastres étant une extension du projet des deux plateaux pour renforcer la production d'énergie renouvelable sur la zone en accord avec les objectifs établis à toutes les échelles territoriales, nous suggérons également d'inclure ce projet dans un zonage permettant son développement et sa construction.

Vous trouverez ci-joint la zone qui nécessiterait un zonage adapté au développement de l'éolien.

Nos équipes sont disponibles pour échanger avec les services de l'intercommunalité pour aider à la modification du PLUi dans le sens exposé précédemment.

Pauline CARO
Directrice du Groupe Quénéa

Pauline CARO

Annexe 1 : Identification de la zone devant passer en zonage Neol

